

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 13 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Excusés - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Installation des membres du Conseil d'Administration

Suite au renouvellement complet du Conseil Municipal de Lafrançaise la composition du Conseil d'Administration est fixé selon les termes des pièces visées ci-dessous, à savoir :

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lafrançaise en date du 31 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lafrançaise en date du 31 mars 2026 qui a élu les membres du Conseil Municipal en qualité d'administrateurs.

Vu l'Arrêté du Maire nommant les membres qualifiés en date du 7 avril 2026

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Président : M. Thierry DELBREIL

Membres Elus au sein du Conseil Municipal :

- Mme Colette VERDOUX
- M. Fabien LEMAIRE
- Mme Véronique PATERNE
- M. Éric CONTE
- M. Jean-Pierre ANGLAS
- Mme Anne BENAICHE
- Mme Pauline SEILHAN
- M. Jean-Pierre VALETTE

Représentants des associations, nommés par Monsieur Le Maire, dans le cadre de leurs actions de prévention, d'animation et de développement social au niveau local et départemental :

- Mme Nicole BETTULA
- M. Fernand MORA
- M. Philippe DUACHEUX




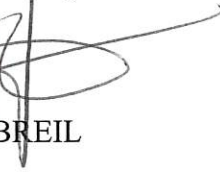
- M^{me} Emmanuelle ANTICH

082-268201050-20260422-DELIBINSTCONSE-DE
Reçu le M^{me} Marie VINCENTI
Publié le M^{me} Yvette DETROIT
M^{me} Bruno PEGAS

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide :

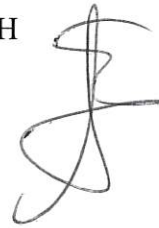
- **d'adopter** la composition ci-dessus du Conseil d'Administration du CCAS.
- **déclarer** installer dans ses fonctions le Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Président,

T. DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)